

- Sécuriser le stockage et l'enfouissement ;
- Renforcer la gestion des déchets dangereux.

Dès 2025, plusieurs actions structurantes ont été engagées afin d'amorcer la mise en œuvre opérationnelle du schéma :

- Le lancement d'une étude sur l'impact de l'interdiction des bouteilles en plastique de moins de 1,5 L ;
- La finalisation d'une étude sur la reprise par le Pays de la compétence de traitement des déchets ménagers ;
- Le renforcement de la communication sur la réglementation relative aux plastiques à usage unique (> 4 millions de vues sur les réseaux sociaux) ;
- Le soutien à l'installation de ressourceries (dont celle de Mahina) ;
- L'engagement de travaux préparatoires relatifs à la mise en place d'une fiscalité incitative et dissuasive.

Le programme STPGD représente un investissement estimé entre 41 et 53 milliards FCFP sur 10 ans et poursuit des objectifs de réduction de l'impact environnemental des déchets, de maîtrise des coûts de gestion et développement de l'économie circulaire.

1.2.18 Politique de l'eau

Adoptée en 2021, la Politique de l'eau de la Polynésie française constitue le premier cadre stratégique global de gestion de l'eau sur la période 2021-2030, articulé autour de trois orientations :

- Le soutien aux communes pour l'eau potable et l'assainissement (cycle domestique) ;
- La préservation et gestion durable de la ressource en eau (cycle naturel) ;
- Le renforcement de la gouvernance.

Le premier plan d'actions (2021-2025), structuré autour de 63 actions, a permis de poser les bases opérationnelles et les outils de suivi.

L'année 2025, une année charnière

Réalizations 2025 — Politique de l'eau		
1,22 milliard FCFP Eau potable	42 millions FCFP Assainissement	9 Stations de suivi opérationnelles

- Chantier majeur de la SEM Vaitama avec la mise en place du nouvel émissaire de Taapuna ;
- Réseau de suivi consolidé, campagnes de prélèvements sur les rivières, poursuite des schémas directeurs de bassin versant ;
- Gouvernance active avec plusieurs COTECH et COPIL.

Le second plan d'actions 2026-2030

L'année 2025 a été marquée par la validation du second plan d'actions (2026-2030), structuré autour de 71 actions et doté d'un budget estimé à 10,6 milliards FCFP. Ce nouveau plan :

- Renforce le soutien aux communes (citernes individuelles, rénovation de stations d'épuration de logements sociaux) ;
- Intègre de nouvelles études sur les aquifères, les lentilles d'eau douce des atolls et les zones humides ;
- Prévoit une modernisation du cadre réglementaire et un renforcement des capacités organisationnelles.

L'appui budgétaire de l'Union européenne

L'appui budgétaire UE 2022-2027, représente :

- Une enveloppe totale de 3,7 milliards FCFP sur la période 2022-2027 ;
- Les tranches fixes prévues ont été versées intégralement entre 2023 et 2025 ;
- Une retenue partielle a toutefois été appliquée sur une tranche variable en raison d'un indicateur technique non totalement atteint.

1.2.19 Charte de l'éducation de la Polynésie française

La Charte de l'éducation de la Polynésie française, promulguée par la loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017, constitue le cadre de référence de la politique éducative du Pays. Elle fixe les principes, les orientations et les objectifs guidant l'action du ministère de l'Éducation, de la Direction

générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) et de l'ensemble des acteurs du système éducatif.

Depuis 2024, une dynamique de refonte de ce cadre a été engagée, à la suite des États généraux de l'éducation et d'une démarche de concertation d'ampleur associant l'ensemble de la communauté éducative.

I. Bilan de la Charte de l'éducation 2017

• Une charte structurante pour la politique éducative

La Charte de 2017 a permis de structurer l'action publique éducative autour de trois principes fondateurs, une école pour tous, une école performante et une école ouverte, déclinés en objectifs, actions et indicateurs.

Elle a constitué un cadre de référence partagé pour la conduite des politiques éducatives et la mise en œuvre des projets d'écoles et d'établissements.

• Des avancées réelles

La mise en œuvre de la Charte s'est traduite par des progrès significatifs :

- Une amélioration notable de la fluidité des parcours scolaires, avec une réduction importante du retard scolaire : la proportion d'élèves en retard à l'entrée en 6e est passée d'environ 25 % en 2011 à près de 4 % en 2024, et en 3e de plus de 38 % à environ 7 % ;
- Une progression du taux de diplomation, désormais stabilisé autour de 60 % d'une génération titulaire du baccalauréat, contre moins de 40 % au début des années 2010 ;
- Le maintien de la scolarisation sur l'ensemble du territoire, dans un contexte archipélagique contraint ;
- Le développement de dispositifs structurants en matière d'inclusion, de santé scolaire, de numérique éducatif et de langues et cultures polynésiennes ;
- Des investissements importants contribuant à réduire les inégalités d'accès, notamment en matière d'internat et de transport scolaire.

• Des limites identifiées

L'analyse de la mise en œuvre de la Charte met en évidence plusieurs limites structurelles :

- Une articulation insuffisamment lisible entre la vision stratégique et sa déclinaison opérationnelle ;
- Une complexité du pilotage, liée notamment à une organisation par programmes peu appropriée ;
- Une difficulté à relier les actions conduites aux objectifs stratégiques ;
- Une appropriation inégale du cadre par les acteurs de terrain ;
- Une évaluation de la performance devenue partielle au fil du temps.

• Une évaluation en cours de consolidation

Un travail d'actualisation du rapport de performance relatif à la Charte de 2017 est actuellement engagé.

Ce travail, fondé notamment sur les données consolidées du dialogue de gestion, vise à :

- Objectiver les évolutions du système éducatif depuis 2021 ;
- Identifier les principaux résultats et limites ;
- Recentrer l'analyse sur un nombre resserré d'indicateurs stratégiques.

Les premiers éléments confirment la nécessité d'une évolution du cadre actuel.

II. Etat du système éducatif aujourd'hui

• Un système en progression mais encore contrasté

Le système éducatif polynésien a connu des progrès significatifs, notamment en matière de fluidité des parcours.

Les résultats aux examens demeurent globalement élevés :

- Taux de réussite supérieur à 90 % au baccalauréat général et technologique ;
- Résultats plus contrastés dans la voie professionnelle (de l'ordre de 75 à 80 %).

La poursuite d'études constitue un point de vigilance :

- Environ 77 % des élèves accèdent au baccalauréat général ou technologique, contre près de 88 % en métropole ;
- La poursuite d'études des bacheliers professionnels demeure plus limitée.

• Un paradoxe structurel

Le système éducatif polynésien se caractérise par un paradoxe :

- Un niveau d'encadrement globalement favorable et des moyens importants ;
- Mais des résultats encore en retrait sur certains indicateurs de réussite et de poursuite d'études.

• Des inégalités territoriales et sociales marquées

Le système éducatif est confronté à des inégalités structurelles :

- Une concentration d'environ 75 % de la population aux Îles du Vent, générant des disparités territoriales importantes ;
- Près de 50 % de collégiens boursiers, traduisant un poids significatif des déterminants sociaux ;
- Des écarts de réussite liés aux territoires et aux contextes sociaux.

• Des défis structurants

Ces constats mettent en évidence plusieurs enjeux majeurs :

- La sécurisation des parcours et de l'orientation ;
- Le renforcement de l'inclusion ;
- L'attractivité et la gestion des ressources humaines ;
- La prise en compte des enjeux culturels et territoriaux ;
- Le développement du numérique éducatif.

III. Nécessité d'une nouvelle charte

Les constats établis mettent en évidence les limites du cadre actuel et les évolutions du contexte.

L'élaboration d'une nouvelle Charte répond à une triple exigence :

- Définir un cap stratégique clair et partagé ;
- Mieux articuler vision, organisation et moyens ;
- Renforcer la cohérence et la lisibilité du système éducatif.

Elle s'appuie notamment sur les enseignements en cours de consolidation dans le cadre du rapport de performance relatif à la Charte de 2017.

IV. Etat d'avancement de la nouvelle charte

• Une démarche structurée et participative

La refonte de la Charte repose sur une démarche de concertation d'ampleur, ayant mobilisé plus de 5 300 acteurs de la communauté éducative.

Les États généraux de l'éducation et les consultations territoriales ont permis de construire un diagnostic partagé.

• Une gouvernance organisée

Les travaux s'appuient sur une gouvernance structurée, permettant d'assurer à la fois la cohérence stratégique et la qualité opérationnelle des productions.

Cette organisation repose sur :

- Un comité de pilotage (COPIL), chargé de définir les orientations et d'assurer le suivi global de la démarche ;
- Un comité opérationnel, garant de la coordination des travaux et de la consolidation des contributions ;
- Un comité de rédaction, chargé de formaliser le projet de Charte et d'en assurer la cohérence d'ensemble.

Des groupes de travail thématiques complètent ce dispositif, en associant les expertises des services et en permettant d'approfondir les différents axes identifiés.

Cette gouvernance permet d'articuler étroitement la production technique, la réflexion stratégique et la préparation des arbitrages.

• Des orientations stratégiques stabilisées

Les travaux ont permis de dégager six orientations structurantes, qui constituent l'ossature de la future Charte :

- L'ancrage culturel et identitaire, visant à renforcer la prise en compte des langues et cultures polynésiennes ;
- L'ambition et la réussite pour tous, centrées sur la maîtrise des fondamentaux et la sécurisation des parcours ;
- L'ouverture, notamment vers l'environnement régional et international ;
- Le bien-être et l'inclusion, intégrant les enjeux de santé, de climat scolaire et d'accompagnement des élèves ;
- L'innovation pédagogique, en lien avec les transformations des pratiques et le numérique éducatif ;
- L'engagement des acteurs, reposant sur la mobilisation des personnels, des familles et des partenaires.

Ces orientations traduisent une vision partagée d'une école polynésienne à la fois ancrée dans son territoire, ambitieuse dans ses objectifs et attentive aux besoins de tous les élèves.

• Une structuration en cours

Les travaux se poursuivent afin de traduire ces orientations en un cadre opérationnel structuré.

Ils portent notamment sur :

- La formalisation des objectifs stratégiques et opérationnels, en veillant à leur cohérence et à leur lisibilité ;
- La construction d'une matrice d'actions permettant d'articuler les priorités retenues avec les leviers d'action identifiés ;
- La définition d'un nombre resserré d'indicateurs de suivi, afin de renforcer la capacité de pilotage et d'évaluation du système.

Cette phase vise à garantir une Charte à la fois stratégique dans ses orientations et opérationnelle dans sa mise en œuvre.

• Un calendrier maîtrisé

Le processus de finalisation de la Charte s'inscrit dans un calendrier structuré, intégrant les différentes phases de consolidation, de consultation et d'arbitrage.

Après une phase de production et de stabilisation des orientations, les travaux se poursuivent avec :

- La finalisation des contenus ;
- La préparation des arbitrages politiques ;
- L'organisation des dernières consultations.

L'adoption de la Charte est prévue au cours de l'année 2026, dans un calendrier permettant d'assurer à la fois la qualité des travaux et leur appropriation par les acteurs.

• Enseignements transversaux

L'analyse croisée des travaux fait apparaître plusieurs enseignements convergents.

Au-delà des thématiques abordées, les contributions soulignent :

- Un besoin de cohérence globale du système éducatif, entre orientations stratégiques, organisation et moyens ;
- La nécessité de simplifier les modalités de pilotage afin d'en améliorer la lisibilité ;
- L'importance de prioriser les actions pour garantir leur mise en œuvre effective ;
- Une attente forte des acteurs de terrain en matière de clarté, de cohérence et d'accompagnement.

Ces éléments confirment la nécessité d'un cadre stratégique renouvelé, mieux articulé et plus opérationnel.

• Niveau global d'avancement

À ce stade, les travaux peuvent être caractérisés comme suit :

- Un diagnostic du système éducatif désormais consolidé et partagé ;
- Des orientations stratégiques stabilisées ;
- Une phase de structuration opérationnelle en cours, portant sur les objectifs, les actions et les indicateurs ;
- Des arbitrages à conduire sur les priorités et les modalités de mise en œuvre.

La démarche entre ainsi dans une phase décisive, orientée vers la finalisation du projet de Charte.

• Points de vigilance et facteurs de réussite

Points de vigilance

Plusieurs points de vigilance ont été identifiés :

- Le risque de dispersion des actions, au regard du nombre de thématiques abordées ;
- La surcharge potentielle d'indicateurs, susceptible de nuire à la lisibilité du pilotage ;
- Les conditions de mise en œuvre opérationnelle, notamment en termes de ressources et d'accompagnement.

Facteurs de réussite

La réussite de la future Charte reposera notamment sur :

- La clarté du cap politique et la lisibilité des priorités retenues ;
- La cohérence entre les orientations stratégiques, l'organisation du système et les moyens mobilisés ;
- L'appropriation du cadre par les acteurs de terrain ;
- La qualité du pilotage et du suivi dans la durée.

Prochaines étapes

Les prochaines étapes des travaux portent sur :

- La finalisation des orientations et des objectifs ;
- La stabilisation des indicateurs de suivi ;
- La préparation et la conduite des arbitrages politiques ;
- L'adoption et la publication de la Charte ;

- La préparation de sa mise en œuvre opérationnelle.

En conclusion, la refonte de la Charte de l'éducation s'inscrit dans une dynamique structurée, fondée sur un diagnostic objectif et une concertation large. Elle vise à doter la Polynésie française d'un cadre stratégique renouvelé, plus lisible, plus cohérent et plus opérationnel, permettant de répondre aux défis du système éducatif et d'accompagner la réussite de tous les élèves.

Elle constitue le cadre de référence des évolutions à venir et a vocation à s'articuler avec les travaux relatifs à la convention décennale État-Pays, afin d'assurer une cohérence d'ensemble entre le cap stratégique et les modalités d'organisation du système éducatif.

1.2.20 Convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat

La convention n°99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État arrive à échéance en octobre 2026. Dans cette perspective, les autorités du Pays et de l'État ont engagé un processus de réflexion en vue de l'élaboration d'une nouvelle convention pour la période 2026–2036.

Ces travaux s'inscrivent dans un contexte renouvelé, marqué notamment par :

- L'élaboration d'une nouvelle Charte de l'éducation, issue des États généraux, qui fixe une ambition éducative actualisée pour la Polynésie française ;
- L'évolution des enjeux éducatifs, sociaux et territoriaux propres au Fenua ;
- Les limites identifiées dans la mise en œuvre de la convention actuelle, en particulier en matière de gouvernance, de lisibilité et d'efficacité des organisations.

Dans ce cadre, la future convention a vocation à constituer un outil structurant de gouvernance et de moyens, permettant de traduire concrètement les orientations de la Charte de l'éducation et de renforcer la cohérence de l'action publique éducative.

I. Objectifs poursuivis par la future convention

Les travaux engagés visent à définir un cadre contractuel renouvelé, répondant à plusieurs objectifs structurants :

- Clarifier la répartition des compétences et des responsabilités entre l'État et la Polynésie française, dans le respect du cadre fixé par la loi organique du 27 février 2004 ;
- Renforcer la lisibilité et la cohérence du pilotage du système éducatif, en dépassant les limites liées à la juxtaposition actuelle des compétences ;
- Permettre l'exercice effectif de la compétence éducative du Pays, en cohérence avec les orientations de la Charte de l'éducation ;
- Améliorer l'efficacité globale du système éducatif, en simplifiant les organisations, en fluidifiant les circuits de décision et en renforçant la coordination entre les acteurs.

Dans cette perspective, la convention est appelée à évoluer d'une logique principalement administrative vers une logique davantage orientée pilotage stratégique et mise en œuvre des politiques éducatives.

II. Méthode de travail et organisation mise en place

A. Un cadre de travail formalisé et co-piloté

Les travaux relatifs à l'élaboration de la convention décennale 2026–2036 ont été officiellement lancés lors de la réunion du comité de suivi du 13 janvier 2026, co-présidée par le Président de la Polynésie française et le Haut-commissaire de la République.

Cette séance d'ouverture a permis :

- De cadrer les enjeux de la future convention ;
- D'installer la gouvernance des travaux ;
- De partager une première analyse des limites du cadre existant (pilotage partagé, complexité organisationnelle, fragmentation de la gestion).

Dans le prolongement de cette réunion, une lettre de cadrage co-signée par la ministre de l'Éducation et le vice-recteur est venue préciser :

- Les objectifs poursuivis ;
- La méthode de travail ;
- Les attendus des groupes de travail.

Les travaux s'inscrivent ainsi dans une démarche pleinement partagée entre l'État et le Pays, à la fois sur le plan politique et technique.

B. Une gouvernance structurée des travaux

Conformément aux orientations présentées lors du comité de suivi, les travaux reposent sur une organisation en trois niveaux complémentaires :

- Le comité de suivi, instance de pilotage stratégique co-présidée par le Président de la Polynésie française et le Haut-commissaire, garant de la cohérence globale des travaux ;
- Le comité de pilotage (COPIL), placé sous l'autorité du comité de suivi et copiloté par le ministère de l'Éducation et le vice-rectorat, chargé :
 - D'assurer la coordination stratégique et opérationnelle ;
 - De suivre l'avancement des travaux ;
 - De préparer les arbitrages ;
- Le comité de rédaction, chargé :
 - De traduire les orientations validées en propositions opérationnelles ;
 - De rédiger et consolider le projet de convention.

Cette organisation permet d'articuler étroitement niveau technique, niveau stratégique et niveau politique, dans une logique de co-construction.